



Décision n°202404041 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 4 avril 2024, Mis à jour le 5 avril 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1, R.822-4 et R.822-5 ;

Vu le décret n° 2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision 202402141 du président par intérim du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

Vu la décision n° 202403131 portant composition de la liste électorale pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision n° 202403181 portant constitution du bureau de vote à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu le procès-verbal du 4 avril 2024 relatif à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article 1

Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires organisées du 3 au 4 avril 2024, les listes suivantes ont obtenu :

ListesVoix / SiègesBOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante60 voix / 3 siègesUnion étudiante contre la précarité et l'extrême droite !66 voix / 3 siègesVote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200euros par mois, le retour du repas à 1euros et des logements pour tou.te.s !37 voix / 2 siègesUNI et indépendants : au service des étudiants10 voix / 0 siège

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires :

ListesTitulairesSuppléant(e)s1/ BOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante CARFANTAN ClémenceBRUNEAU-MIGNON Lilian2/ BOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante BLOTTIN Rémi MCILROY Azénor3/ BOUGE TES CROUS : Pour un CROUS inclusif, écolo et émancipateur ? La liste associative et indépendante JANATI-IDRISSI Inès RIAULT Lubin4/ Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite ! GUILLEMOT Nathan CORDAHI Agathe5/ Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite ! GRONDIN Kitty CHABERT Lorris6/ Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite ! TALALI Karel PAGIRAS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision n°202404041 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

Publié le 4 avril 2024, Mis à jour le 5 avril 2024

Camille7/ Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200euros par mois, le retour du repas à 1euros et des logements pour tou.te.s ! PRIVE Clara De BRITO Alice8/ Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200euros par mois, le retour du repas à 1euros et des logements pour tou.te.s
! ZERGUIT Yanis BRIAND BOUCHER Benjamin

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site « lescrous.fr » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous situé au 60 boulevard du lycée 92170 Vanves.

Vanves,

Le 4 avril 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND